

Barème Honoraires de transaction vente

Appartements / maisons / Divers Rémunération forfaitaire de 3 000€ TTC.

- Plus 3,7% TTC du prix de vente à partir de 1 400 000 €
- Plus 3,8% TTC du prix de vente sur la part comprise entre \geq 1 325 000 € et $<$ 1 400 000 €
- Plus 3,9% TTC du prix de vente sur la part comprise entre \geq 1 250 000 € et $<$ 1 325 000 €
- Plus 4,0% TTC du prix de vente sur la part comprise entre \geq 1 175 000 € et $<$ 1 250 000 €
- Plus 4,1% TTC du prix de vente sur la part comprise entre \geq 1 100 000 € et $<$ 1 175 000 €
- Plus 4,2% TTC du prix de vente sur la part comprise entre \geq 1 025 000 € et $<$ 1 100 000 €
- Plus 4,3% TTC du prix de vente sur la part comprise entre \geq 950 000 € et $<$ 1 025 000 €
- Plus 4,4% TTC du prix de vente sur la part comprise entre \geq 875 000 € et $<$ 950 000 €
- Plus 4,5% TTC du prix de vente sur la part comprise entre \geq 800 000 € et $<$ 875 000 €
- Plus 4,6% TTC du prix de vente sur la part comprise entre \geq 725 000 € et $<$ 800 000 €
- Plus 4,7% TTC du prix de vente sur la part comprise entre \geq 650 000 € et $<$ 725 000 €
- Plus 4,8% TTC du prix de vente sur la part comprise entre \geq 575 000 € et $<$ 650 000 €
- Plus 4,9% TTC du prix de vente sur la part comprise entre \geq 500 000 € et $<$ 575 000 €
- Plus 5,0% TTC du prix de vente sur la part comprise entre \geq 425 000 € et $<$ 500 000 €
- Plus 5,1% TTC du prix de vente sur la part comprise entre \geq 350 000 € et $<$ 425 000 €
- Plus 5,2% TTC du prix de vente sur la part comprise entre \geq 275 000 € et $<$ 350 000 €
- Plus 5,3% TTC du prix de vente sur la part comprise entre \geq 200 000 € et $<$ 275 000 €
- Plus 5,4% TTC du prix de vente sur la part comprise entre \geq 125 000 € et $<$ 200 000 €
- Plus 5,5% TTC du prix de vente sur la part comprise entre \geq 0 € et $<$ 125 000 €

Stationnements Rémunération forfaitaire de 3 000€ TTC.

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est l'acquéreur.

Barème établi le 01/01/2025

Société Pasteur immobilier, SARL au capital de 10 000 € - Siege social : 43 Boulevard Pasteur 75015 Paris, - RCS PARIS n° Paris B 832 510 812 - Carte professionnelle Johan BOIXEL n° CPI75012018000023508 délivrée par Paris Garant : QBE EUROPE SA/NV , Coeur Défense - Tour A -110, Esplanade du Général de Gaulle 92931 LA DEFENSE Cedex.

CENTURY 21
PARLONS DE VOUS, PARLONS BIENS

L'AGENCE NE PEUT RECEVOIR NI DETENIR D'AUTRES FONDS, EFFETS OU VALEURS QUE CEUX REPRESENTATIFS DE SA REMUNERATION OU DE SES HONORAIRES pour l'activité TRANSACTIONS.

Chaque Agence est Juridiquement et Financièrement Indépendante

Barème Honoraires de Location Habitation, Mixte⁽¹⁾ et Meublée⁽¹⁾ en zone « très tendue » Année de référence : 2025

Honoraires à la charge du locataire

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	12 € / m ² TTC
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	3 € / m ² TTC
Avenant au bail à la charge du demandeur	200 € TTC
Avenant au bail à la charge du demandeur pour ajout d'un locataire sur le bail	400 € TTC
Location de garage : établissement du contrat, états des lieux	200 € TTC

Honoraires à la charge du bailleur

Honoraires d'entremise et de négociation	Montant de la différence entre le loyer hors charge et les 15 €/ m ² (12 €/m ² et 3€/m ² ci-dessous)
Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction de bail	12 € / m ² TTC
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	3 € / m ² TTC
Avenant au bail à la charge du demandeur	200 € TTC
Location de garage : établissement du contrat, états des lieux	200 € TTC

(1) Les honoraires de location des locaux d'habitation et meublés soumis à la loi du 6 Juillet 1989 sont partagés entre locataire et propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n°2014-890 du 1^{er} août 2014.

Barème Honoraires de Location Baux commerciaux/professionnels/Civils

Honoraires de location et de rédaction de bail : 20 % TTC du montant du loyer annuel hors charges

Barème Honoraires de Gestion locative

Pack : 7.5 % HT soit 9 % TTC des encaissements

Barème établi le 01/01/2025